

Réunion des Délégués du Personnel du 18 septembre: Questions posées par la CFDT.

N° 72/2008 : Réunion sur mise en place accord temps de travail.

Lors du dernier CE, sur demande de la CFDT, vous avez accepté le principe d'une réunion dans le mois de septembre pour faire le point sur la mise en place de l'accord temps de travail et ses éventuelles adaptations à la réalité locale, pouvez-vous nous donner une date pour cette réunion ?

Cette réunion aura lieu le 30 septembre, Mme Roche précisant qu'il s'agit d'une réunion ponctuelle destinée à faire le point, un mois après la mise en application des aménagements de la durée du travail.

La CFDT est intervenue pour avancer cette date et a proposé de la réaliser le 23 comme à Roanne notamment. Il nous semble en effet que beaucoup de points restent à préciser avant la fin du mois. Pour des problèmes d'agenda -mais pas uniquement- la date reste cependant maintenue, Mme Roche proposant toutefois de lister les points à traiter, la CFDT a donc profiter de cette réunion DP pour poser un certain nombre de problèmes soulevés depuis le 1^{er} sept. et a souhaité que les réponses soient portées sur le compte-rendu de la direction.

Au-delà de la date retenue et malgré le constat que la direction ne soit pas pressée de discuter et communiquer sur ce sujet, - pour exemple la réunion de tous les responsables RH du 10/09 « réunion normale...pas de révolution de palais... » et donc pas d'information à dévoiler !!- la CFDT a souhaité souligner l'importance d'avoir un débat ouvert sur toutes les anomalies constatées et être capable comme le répète si souvent la Direction « de faire preuve de bon sens ». A ce titre la CFDT a de nouveau rappelé les points durs déjà identifiés :

- le manque de souplesse dans les horaires qui équivaut quasiment à un horaire fixe,
- le problème de la prise de poste pour les postés
- le non fractionnement d'une journée en heures...

Mme Roche souligne que ce sont là des éléments cadres de l'accord. Pour notre part, rien n'est irrémédiable ou « gravé dans le marbre » pour preuve la plage variable accordée récemment à Bourges pour les personnels en équipes. Ces discussions doivent avoir lieu y compris sur le centre de Tulle et pour la CFDT il s'agit bien là de trouver un consensus partagé qui sera bénéfique à tous et en premier lieu à l'entreprise.

Voici les points soulevés en séance :

- *Qui gère (et comment) les anomalies de pointage ?*
Réponse : les managers directs. Très clairement situation

insatisfaisante en raison de la surcharge que cela implique pour ces personnels qui n'en manquent pourtant pas. Et dire que "le bon sens" permettrait de supprimer la quasi totalité des anomalies... La CFDT a tenu aussi à rappeler que la retenue sur salaire était assimilée à une sanction et que de ce fait elle devait être traitée comme telle dans les instances appropriées, attention donc aux initiatives personnelles ici ou là.

- *Nouvel outil Gestor sur intranet pour chaque personnel : peut-on donner l'information de l'existence de cette nouvelle fonction à tous les salariés et une note explicative sur son fonctionnement ?* On prend note...

- *Nombre de jours exacts fractionnables en 1/2 journées sur l'année ? 5 jours maximum sur période de référence.* La CFDT a demandé que des dérogations soient accordées dans certaines situations.

- *Quand et comment, seront portées sur les feuilles de payes les augmentations prévues dans l'accord, notamment pour les personnels en équipes, les OSD ... ?* Pas de réponse claire...

- *Perte de jours RTT : à partir de combien de jours d'absence perd-t-on des jours RTT ?* Pas de réponse

- *Précision sur Heures Supplémentaires si souhait du salarié de les prendre en RC ?* Comme c'est écrit dans l'accord le RC sera valorisé de la même manière que les HS.

- *Calculs des heures effectuées en mission ?* Pas de réponse pour l'instant, ce sujet sera traité au niveau central pour une uniformisation dans tous les centres.

- *Combien de demandes pour le temps partiel ?* Aucune pour le moment, deux salariés sont actuellement à 80%.

- *Combien d'horaires aménagés sur le centre ?* Un seul horaire pour mère/père de famille qui concerne 5 pers.

N° 73/2008 : 4^{ème} semaine de congés.

Pouvez-vous nous informer sur les modalités de prise de la 4^{ème} semaine de congés, fractionnement, date butée... ?

La quatrième semaine est prise durant la période du 01 mai au 31 octobre. L'employeur peut autoriser le salarié à prendre cette quatrième semaine de congé en dehors de cette période légale sans octroi de jour de repos au titre du fractionnement. Mme Roche précise que cela doit se faire en accord avec la hiérarchie. Ces 5 jours peuvent être pris en semaine ou en jours.

N° 74/2008 : Incidences des nouveaux horaires sur les contrats intérimaires.

Pouvez-vous nous indiquer les incidences des nouveaux horaires sur les contrats des intérimaires ?

Les intérimaires sont soumis aux mêmes horaires que les salariés de NM. Pour cela il leur sera présenté un avenant au contrat de travail pour régulariser la situation. La CFDT constate que pour ces personnels la première conséquence risque d'être une perte du pouvoir d'achat (car moins d'heures réalisées par semaine) de ce fait, la CFDT a demandé qu'une compensation financière soit étudiée pour les personnels intérimaires et a proposé une augmentation du même type que pour les salariés de NEXTER. Mme Roche a pris note de notre demande et la transmettra au niveau de la DCRH.

N° 75/2008 : Point sur avenants cadres.

Pouvez-vous nous faire un point sur le retour des avenants cadres ?

Le 4 septembre, 100% des avenants cadre étaient retournés au service RH.

N° 76/2008 : Gestion du Repos Compensateur.

Pouvez-vous nous indiquer comment va être dorénavant géré le RC ? La CFDT vous propose de laisser la possibilité aux salariés de le prendre par heures.

Le repos compensateur est pris selon deux formules, à la journée ou à la demi-journée comme cela est stipulé dans l'accord. Pour la CFDT, la possibilité de laisser aux salariés le choix de le prendre par heure doit être discuté aussi sur le centre de Tulle comme c'est le cas dans les autres centres du groupe.

N° 77/2008 : Mise en place du CESU.

Quand et comment se déroulera la mise en place du CESU à NM ?

Un appel d'offre est en cours auprès d'un prestataire unique pour le groupe. Les modalités de mise en œuvre sont attendues pour début novembre. La direction faisait de la date du 1^{er} septembre un point d'honneur pour la mise en application de l'accord, aujourd'hui, à bien des regards, on s'aperçoit que tout n'est pas prêt. Pour la CFDT, la direction doit mettre en place toutes les mesures de l'accord et pas uniquement celles qui sont à son avantage.

N° 78/2008 : Appels téléphoniques inter groupe.

Pourquoi les personnels ne peuvent plus passer par le Colisée pour les appels téléphoniques inter groupe ?

Cette prestation est rétablie depuis le 11 septembre. La CFDT note quand même pas mal de soucis techniques depuis le changement d'opérateurs.

N° 79/2008 : Activation badges.

Certains personnels, pour différentes raisons, n'ont pas leurs badges activés, quand cela sera-t-il fait ?

Tous les badges seront activés à la fin du mois, cependant des dysfonctionnements ralentissent la mise en service du système de sécurité.

N° 80/2008 : Renouvellement tenues de travail.

Quand aura lieu le renouvellement des tenues de travail ?

Le renouvellement des tenues de travail est retardé à la semaine 40, pour les vêtements anti acides (TS) et Sécuriflam (soudeurs et TT), le délai est prolongé à la semaine 46. La personne responsable de l'achat de ces tenues a demandé au prestataire le respect impératif des délais.

N° 81/2008 : Primes d'obtention de diplômes pour les apprentis.

Quand sera versée la prime d'obtention de diplômes pour les apprentis ?

Ce point est en cours de traitement, le service RH attend les dernières consignes du siège. Mme Roche précise que tous les diplômés sont concernés (BAC pro, BTS, contrat pro...).

N° 82/2008 : Location logements usine de Bar pour les personnels de la centrale.

Concernant l'usine de Bar, des salariés ont demandé à pouvoir louer les logements disponibles à côté de la centrale, demande effectuée depuis plus d'un an, toujours sans réponse à ce jour, qu'en est-il ?

Lors de la dernière réunion DP, vous évoquiez une réponse pour la rentrée des congés qu'en est-il ?

Réponse : il n'est pas prévu de réactiver les logements pour la centrale de Bar. Les représentants CFDT sont intervenus pour déplorer cette réponse abrupte et sans aucun argumentaire. A cela, la direction du centre est restée sans voix... La CFDT trouve là encore dommageable que ce soit la direction générale qui prenne ces décisions là, à des kilomètres du quotidien des salariés.

N° 83/2008 : Régularisations des avancements OSD.

Quand sera réalisée la régularisation des avancements des personnels OSD ?

Cela sera fait sur la paye de septembre avec effet rétroactif au 01 janvier.

N° 84/2008 : Retour sur commission avancement TSO.

Peut-on avoir un retour sur la commission d'avancement des TSO ?

La commission s'est tenue à Roanne et le PV est en cours de réalisation.

N° 85/2008 : Prise de fonction de nouveau manager dans espace RH.

L'espace RH sur intra-giat –souvent en retard pour ses mises à jour- a semble t-il anticipé certaines nominations de manager puisque sans aucune autres informations, des personnels ont constaté avec étonnement un changement de responsable les concernant, pouvez-vous nous expliquer ?

Ni scoop, ni mise à jour anticipée de l'espace RH... Il s'agit bien d'une erreur qui nécessitera une correction après vérification du service RH.

N° 86/2008 : Réparation climatisation/chauffage secteur gradia.

Le système de climatisation/chauffage n'est toujours pas réparé dans le local gradia, est-ce prévu ?

La pièce défectueuse est commandée, la réparation devrait être effective fin semaine 38.

**VOUS ENTENDEZ
PRIVILEGIER UN
SYNDICALISME D' ACTIONS
ET RESPONSABLE :
REJOIGNEZ LA CFDT**